



VILLE DE LEVALLOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Caisse des Écoles

DÉLIBÉRATION N° 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2025 ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

OBJET : Convention de groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des Ecoles de Levallois en vue de la passation de marchés relatifs à la fourniture et la maintenance de photocopieurs.

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration
Nombre de Membres présents à la séance

13
8

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le vingt-cinq mars, s'est réuni le dix avril deux mille vingt-cinq sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

Etaient présents :

Madame Mélissa VARCHOSAZ , Monsieur Yvon LEVECQ, représentant le Conseil Municipal

Monsieur Pierre CHASSAT, Madame Julie EBMAYER, Madame Mélanie ROLLAND, Monsieur Frédéric DUPONT, administrateurs

Madame Anne SARLOTTE, Directrice d'école primaire, Monsieur Ludovic BORDES, Directeur d'école primaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Étaient Représentés : Madame Martine ROUCHON par Madame Mélanie ROLLAND
Madame Marie COMBELLE par Monsieur Yvon LEVECQ

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20250410-6-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE DES ÉCOLES DE LEVALLOIS EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHÉS RELATIFS À LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles réuni en séance le 10 avril 2025,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles, L.2122-18 et L.2122-22,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

CONSIDÉRANT que depuis 2013, la Ville et la Caisse des Écoles de Levallois mutualisent leur procédure de passation de marchés pour l'acquisition et la maintenance de photocopieurs,

CONSIDÉRANT que les marchés en cours d'exécution arriveront à leur terme le 31 décembre 2025 et qu'il est donc nécessaire de les renouveler,

CONSIDÉRANT qu'il s'avère opportun d'établir, à cet effet, une nouvelle convention définissant les conditions de fonctionnement du groupement de commandes constitué entre la Ville et la Caisse des Écoles pour la passation de marchés relatifs à la fourniture et la maintenance de photocopieurs,

CONSIDÉRANT que la ville de Levallois propose d'être coordonnateur du groupement de commandes,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'approuver la convention de groupement de commandes à intervenir entre la Ville et la Caisse des Écoles de Levallois pour la fourniture et la maintenance de photocopieurs, et d'autoriser sa signature par le Maire ou l'Adjoint délégué.

ARTICLE 2 : D'accepter que la Ville soit le coordonnateur du groupement de commandes. Celui-ci sera constitué à compter de la notification de la convention par la Ville à la Caisse des Écoles et ce, jusqu'à la date d'expiration des marchés conclus en vue de satisfaire les besoins exprimés ci-dessus.

ARTICLE 3 : D'accepter que la Ville, coordonnateur du groupement, prenne en charge le lancement de la procédure de mise en concurrence, la signature et la notification des marchés, chacune des parties faisant son affaire de son exécution pour la part qui la concerne. Le coordonnateur est également compétent pour procéder à la passation des éventuelles modifications de marchés, à la résiliation ou à la reconduction des marchés ainsi que pour le lancement de nouvelles procédures en cas de résiliation ou de non reconduction.

ARTICLE 4 : D'accepter que la Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés soit celle de la ville de Levallois.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Laurence BOURDET-MATHIS

Adjointe au Maire
déléguée à la Vie scolaire et Périscolaire,
Vice-Présidente de la Caisse des Écoles

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, flowing loop that ends in a small hook.